



Ordonnance de télécom CRTC 2014-392

Version PDF

Ottawa, le 28 juillet 2014

Vidéotron s.e.n.c. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Vidéotron s.e.n.c.	49	le 15 juillet 2014	le 17 septembre 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général